Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260709-DECIS_2026_040-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement de l'adhésion de Commune à l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine » et passation d'un marché de prestations de service avec cette dernière.	**DÉCISION N° 2025 – 040 du 9 juillet 2026**

Le Maire de Romillé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu les statuts de l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine », à laquelle la Commune adhère depuis quelques années, et les prestations de « police rurale » proposées par celle-ci ;

Considérant que l'adhésion de la Commune à cette association a pris fin le 28 février dernier ;

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de recourir aux prestations de « police rurale » que fournit l'association, lesquelles consistent concrètement en la mise à disposition d'une brigade d'éco-gardes à raison de deux patrouilles par semaine (périodicité adaptable en fonction des situations rencontrées) ;

DÉCIDE :

1/ De **renouveler** pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2027, l'adhésion de la Commune de Romillé à l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine », dont le siège social est situé 4 rue du Tribunal à Montfort-sur-Meu, pour un montant de cotisation de 100,00 € TTC.

2/ De **passer marché** avec cette association pour la réalisation des prestations de « police rurale » qu'elle propose, soit la mise à disposition d'une brigade d'éco-gardes à raison de deux patrouilles par semaine, pour un montant annuel de 4 154,00 € TTC.

Arnaud GUINARD
Maire

MAIRIE de ROMILLÉ (Ille-et-Vilaine)

Pour le maire empêché,
la 1ère adjointe
P. GOGUET

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr